

Symposium

Le dossier électronique du patient: Informations personnelles sur la santé et compétences en matière de santé



Lundi 14 décembre 2015, 9h15 à 13h00
Berne Wankdorf

Le dossier électronique du patient en tant que base de ses compétences en matière de santé

Le 19 juin 2015, le Conseil des Etats et le Conseil national ont adopté la loi fédérale sur le dossier électronique du patient (LDEIP). Le dossier électronique du patient vise à améliorer la qualité de la prise en charge médicale et des processus thérapeutiques, à augmenter la sécurité des patients, à accroître l'efficacité du système de santé ainsi qu'à encourager le développement des compétences des patients en matière de santé.

Le dossier électronique du patient est un dossier virtuel. Toutes les données concernant la santé du patient sont enregistrées de manière décentralisée dans les systèmes d'information des fournisseurs de prestations et ne seront affichées sur le portail d'accès qu'au moment choisi par l'utilisateur.

Le dossier électronique permet aux personnes autorisées par le patient ainsi qu'au patient lui-même de consulter à tout moment les informations médicales pertinentes pour le traitement. Le patient garde toujours le contrôle sur le cercle de personnes qui ont le droit d'accéder à son dossier.

Les principaux éléments de la LDEIP

- Caractère doublement facultatif : l'ouverture d'un dossier électronique est facultative pour les patients ; les professionnels de la santé du domaine ambulatoire sont libres de le proposer ou non à leurs patients.
- Caractère obligatoire pour les institutions stationnaires : les hôpitaux sont soumis à une obligation de s'affilier à une communauté ou à une communauté de référence dans un délai de trois ans ; les maisons de naissance et les établissements médicaux-sociaux sont tenus de s'y affilier dans un délai de cinq ans.
- Certification : les communautés et communautés de référence ainsi que les portails d'accès et les éditeurs de moyens d'identification devront être certifiés pour pouvoir participer au système.
- Aides financières : des aides financières d'un montant total de 30 millions de francs sont prévues pour soutenir le développement et la diffusion du dossier électronique du patient. Les aides financières sont octroyées uniquement si la participation des cantons concernés ou de tiers est au moins égale à celle de la Confédération.

L'introduction du dossier électronique du patient offre des perspectives d'avenir intéressantes au système de santé suisse. Quels sont les effets concrets pour les citoyens et citoyennes ? Quel est le rapport entre le dossier électronique du patient et les compétences en matière de santé de chaque individu ? Dans quelle mesure le dossier électronique du patient est-il un thème de la santé publique ? Quel rôle peut-il jouer pour la prévention ?

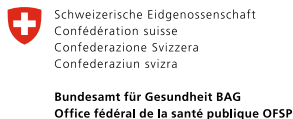
Le symposium du 14 décembre donnera l'occasion de présenter le dossier électronique du patient dans un contexte de politique de la santé et d'analyser les effets de son introduction du point de vue des patients.

Les documents relatifs à la LDEIP sont disponibles [ici](#).

Lundi 14 décembre 2015, 9h15 à 13h00
Siège central de la Poste Suisse | Wankdorfallee 4, Berne

	Thème	Intervenant(e)s
9h15	Allocution de bienvenue	Ursula Zybach , présidente exécutive, Santé publique Suisse (all.) Renato Gunc , responsable Cybersanté, La Poste (all.)
9h30	Les principaux éléments de la LDEIP pour le bien du citoyen et du patient	Salome von Greyerz , directrice de la division stratégie de la santé, Office fédéral de la santé publique OFSP (all.)
9h50	Le relevé des données médicales en tant qu'élément fondamental de la prévention et du succès de traitement	Stefan Wild , directeur de TopPharm SA (all.)
10h10	Le dossier électronique dans la pratique: mondossiermédical dans le canton de Genève	Adrien Bron , directeur, Direction générale de la santé du canton de Genève (f)
10h30	Quels sont les points communs entre le dossier électronique du patient et la coordination des soins médicaux ?	Urs Zanoni , responsable du masterplan soins intégrés / cybersanté du canton d'Argovie (all.)
10h50	Pause	
11h10	De meilleures compétences en matière de santé grâce à l'accès aux informations personnelles sur la santé ?	Prof. Dr. Andréa Belliger , vice-rectrice Haute école pédagogique de Lucerne, co-directrice de l'Institut pour la communication et la gestion IKF, directrice du MAS/MBA Cybersanté – santé digitale (all.)
11h40	Défis et chances liés au dossier électronique du patient du point de vue des patients et des citoyens	Doris Fischer-Taeschler , directrice de l'Association suisse du diabète, membre du comité de la GELIKO (all.) Jean Gabriel Jeannot , spécialiste en médecine interne, médecin agréé Projets santé digitale, Policlinique médicale universitaire Lausanne (f) Sébastien Fanti , préposé à la protection des données, canton Valais (f)
12h10	Discussion	Andréa Belliger Silvio Frey , responsable marketing et ventes Cybersanté, La Poste (all.) Gert Printzen , membre du comité central de la FMH, responsable du département Produits thérapeutiques (all.)
12h50	Remarques finales, conclusion	Ursula Zybach Renato Gunc
13h00	Fin du symposium, buffet dînatoire	au foyer de la Poste

Partenaires



Informations

Frais de participation

CHF 120.– | CHF 80.– pour les membres de Santé publique Suisse

Inscription

Nous vous prions de vous inscrire par courriel à info@public-health.ch.

Toute inscription est définitive.

Les frais sont à régler sur place en espèces et seront également dus en cas de non-participation.

Crédits

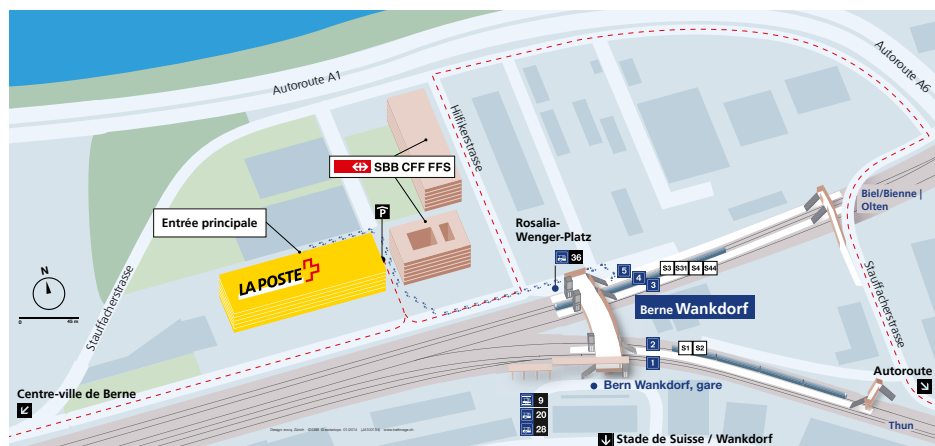
Pour la participation à ce symposium, la Société suisse des médecins spécialistes en prévention et santé publique accorde 3,5 crédits dans le cadre de la formation médicale continue. Une demande de reconnaissance FPH comme manifestation de pharmacie d'officine a été soumise.

Santé publique Suisse

Effingerstrasse 54 | Case postale | CH-3001 Berne

Tél. +41 31 389 92 86 | info@public-health.ch | www.public-health.ch

Accéder facilement et rapidement au siège principal de la Poste



S-Bahn au départ de Berne: dix par heure, trois minutes de Berne à Bern Wankdorf

- S1**
- Fribourg – Bern – Bern Wankdorf
 - Thun – Münsingen – Bern Wankdorf

- S2**
- Laupen – Bern – Bern Wankdorf
 - Langnau i.E. – Bern Wankdorf

- S3**
- Belp – Bern – Bern Wankdorf
 - Biel / Bienne – Bern Wankdorf
- * S3 Berne à partir de 7h30

- S31**
- Belp – Bern – Bern Wankdorf
 - Biel / Bienne – Münchenbuchsee – Bern Wankdorf

- S4**
- Thun – Belp – Bern – Bern Wankdorf
 - Langnau i.e. – Burgdorf – Bern Wankdorf

- S44**
- Thun – Belp – Bern – Bern Wankdorf
 - Sumiswald-Gr. + Wiler – Burgdorf – Bern Wankdorf

La Poste

Wankdorfallee 4
3030 Berne

Parking visiteurs: 1er sous-sol
S'annoncer via l'interphone situé à l'entrée du parking.

Accès en voiture

- Arrivée depuis le centre de Berne via Nordring, Standstrasse, Stauffacherstrasse
- Arrivée depuis l'autoroute A1 via la sortie d'autoroute Wankdorf, Papiermühlestrasse, Stauffacherstrasse, Hilfikerstrasse
- Arrivée depuis l'autoroute A6 via la sortie d'autoroute Wankdorf, Schemenweg, Papiermühlestrasse, Stauffacherstrasse

En bus et en tram jusqu'à la gare de Wankdorf

- 9** Wabern – Bern Bahnhof – Guisanplatz Expo – Wankdorf Bahnhof

- 20** Bern Bahnhof – Wyleregg (SBB Wylerpark) – Wankdorf Bahnhof

- 28** Bern Eigerplatz – Ostermundigen Bahnhof – Wankdorf Bahnhof

- 36** Münchenbuchsee, Hüslimoos – Wankdorf station, Bahnhof Nord – Breitenrain



Les informations relatives à la fréquence s'appliquent aux heures de pointe.

Post CH AG
Wankdorfallee 4
3030 Bern

www.post.ch

LA POSTE